

Paris, le 29 septembre 2025

CSA Ministériel du 23 Septembre 2025 Sujets SIC

TEXTE DE LA PRISE DE PAROLE DE NOËL RUBIO, SECRETAIRE GENERAL DU SNFOSICMI et DES PERSONNELS DU NUMERIQUE

*Je remercie Monsieur DELMON, ancien sous-directeur du Personnel du MI pour son travail et son écoute (celui-ci avait d'ailleurs cité notre seul syndicat pour le travail sur les personnels des SIC lors de son discours de pot de départ);
Je remercie également les personnels de la DRH et du BGPS pour leur disponibilité et leur engagement sur les sujets SIC.*

En revanche, je ne remercie ni l'Administration avec un grand A, ni les gouvernements successifs.

Nous exigeons de vraies mesures pour les personnels SIC : Je demande un « Beauvau du numérique » regroupant SIC, PATS et techniciens etc.

Une situation inacceptable

Les grands corps techniques de l'État gérés par le Premier ministre voient leurs grilles indiciaires réévaluées en décembre. Les SIC, non !

Les personnels SIC doivent-ils rester dans ce ministère pour espérer une évolution de leur rémunération ?

*Dans le projet de décret et sous réserve de validation du texte en Conseil d'Etat, **nous avons obtenu un allongement de la validité de la certification à 5 ans.***

*Il s'agit d'une avancée suite à notre travail de concertation, mais insuffisante car **nous demandons une sacralisation de cette certification, car nous sommes le seul corps à qui on impose cette condition.***

Nous obtenons plus de facilité pour le passage en A par concours et examen mais la revalorisation de l'IFSE des techniciens SIC est une demande récurrente : aujourd'hui, ce n'est plus une option mais une nécessité.

En juillet dernier, les personnels volontaires pour un renfort à Mayotte ont reçu les remerciements du ministère. Mais malgré nos alertes nos personnels n'ont pas été invités
C'est un manque de respect total.

(Le Secrétaire général du ministère montre sa surprise de ce fait, car il ne comprend pas cet oubli et le fait de ne pas être au courant...alors que nous avons alerté en temps et en heure)

Je rappelle le rôle indispensable des SIC :

Sans les SIC :

- *La crise locale aurait été encore plus marquée,*
- *Aucune communication radio via ACROPOL n'aurait été possible, car il a fallu reprogrammer tous les postes pour leur inscription sur le réseau...*
- *Les policiers n'auraient pas pu travailler correctement.*

Pourtant, contrairement aux personnels actifs, les SIC :

- ✓ *N'ont pas droit à l'indemnité d'absence opérationnelle,*
- ✓ *Ne perçoivent aucune compensation spécifique pour leurs déplacements.*

Nous ne pouvons entendre que le ministère n'a pas les moyens pour nous alors qu'il emploie des prestataires à 1000 € / jour !

Conclusion

Nous avons déjà agi avec le SICDAY, largement suivi par les personnels et nous n'en resterons pas là

**Après plusieurs années de crise, il faut le rappeler :
Ce n'est plus une crise, c'est un système.**

Merci de votre écoute

PROJET DE DECRET A VALIDER EN CONSEIL D'ETAT

Ce CSA Ministériel a été notamment saisi pour avis concernant **un projet de décret en Conseil d'Etat modifiant les dispositions statutaires relatives au recrutement et à la formation des Ingénieurs SIC** :

Nous rappelons que nous sommes le **seul syndicat SIC au CSA** grâce à notre fédération UN1TE.MI FO

Concours internes : actuellement, le concours interne d'accès au corps des ISIC est ouvert aux fonctionnaires, agents publics, militaires, magistrats ou personnels d'organisations internationales, à condition de justifier de 4 années de services publics (au 1^{er} janvier de l'année du concours).

Dans ce projet de décret, **mis en place encore une fois grâce à nos revendications**, le ministère de l'intérieur souhaite **réduire cette durée de 4 à 3 ans** afin d'améliorer les perspectives de carrière des agents et avancer l'organisation des concours d'ISIC.

A noter que cette réforme ne s'appliquera qu'aux concours dont les arrêtés d'ouverture paraîtront après l'entrée en vigueur du nouveau décret.

Concours externes : le concours externe ISIC est réservé aux titulaires d'un diplôme Bac+5 ou d'un diplôme ou qualification reconnue équivalente.

La règle actuelle exige la possession du diplôme à l'inscription ou à la première épreuve.

Le projet de décret instaure la **possibilité de passer le concours sans diplôme immédiat**. Le diplôme devra être présenté uniquement lors de la nomination du candidat en tant que fonctionnaire stagiaire.

Certification pour l'ISIC HC : actuellement, la certification des ingénieurs principaux SIC est valide 3 ans pour l'avancement au grade d'ingénieur hors classe.

Dans le projet de décret et sous réserve de validation du texte en Conseil d'Etat, nous avons obtenu un allongement de la validité de la certification à 5 ans.

Il s'agit d'une avancée suite à notre travail de concertation, mais insuffisante car nous demandons une sacralisation de cette certification, car nous sommes le seul corps à qui on impose cette condition.

Ces mesures prises répondent enfin à une logique attendue.

Noël RUBIO
Secrétaire général du SNFOSICMI